

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

→ ICM LIFE SA

2018



SOMMAIRE

1	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	5	4	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	31
	A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6		A. ÉVALUATION DES ACTIFS	32
	B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	8		B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	34
	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	10		C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	35
	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	10		D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	35
	E. AUTRES INFORMATIONS	10			
2	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11	5	GESTION DU CAPITAL	37
	A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12		A. FONDS PROPRES	38
	B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	14		B. SCR ET MCR	40
	C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	15		C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	41
	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18		D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	41
	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	20		E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	41
	F. FONCTION ACTUARIELLE	21			
	G. SOUS-TRAITANCE	21			
	H. AUTRES INFORMATIONS	21			
3	PROFIL DE RISQUE	23	6	ANNEXES	43
	A. INTRODUCTION	24			
	B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	24			
	C. RISQUE DE MARCHÉ	25			
	D. RISQUE DE CRÉDIT	27			
	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	28			
	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	29			
	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	30			
	H. AUTRES INFORMATIONS	30			

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

ICM LIFE SA

2 0 1 8

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du Règlement Délégué 2015/35, la société International Crédit Mutuel (ICM) Life SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du Règlement Délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site internet d'ICM LIFE SA : <https://www.icmlife.com/fr/>.

INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

ACAV : Assurances à capital variable

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

ALM : Asset Liability Management – Gestion Actif-Passif

BE : Best Estimate – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

BSCR : Basic Solvency Capital Requirement – Capital de Solvabilité de base

CAA : Commissariat Aux Assurances

EIOPA : European Insurance and Occupational Pensions Authority – Autorité Européenne de surveillance des assurances et des pensions professionnelles

GIE : Groupement d'Intérêt Économique

IAS / IFRS : International Accounting Standards / International Financial Reporting Standards – Normes comptables internationales

MCR : Minimum Capital Requirement – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

ORSA : Own Risk and Solvency Assessment – Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité

PPE : Provision pour Participation aux Excédents

QRT : Quantitative Reporting Template – État de reporting quantitatif Solvabilité II

SCR : Solvency Capital Requirement – Capital de solvabilité requis

SFCR : Solvency and Financial Conditions Report – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

TAG : Taux Annuel Garanti

UC : Unités de Compte

VA : Volatility adjustment – Ajustement pour volatilité

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du Règlement Délégué 2015/35, la société International Crédit Mutuel (ICM) Life SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du Règlement Délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société International Crédit Mutuel Life SA est une société anonyme à Conseil d'administration. Sa Direction effective est assurée par le Dirigeant agréé à la gestion journalière.

La société a adopté conformément à la réglementation Solvabilité II des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

Faits marquants de l'exercice

La baisse du taux d'IRC (Impôt sur le Revenu des Collectivités) entamée en 2017 s'est poursuivie en 2018, le taux d'imposition global (cumul IRC + ICC - Impôt Commercial Communal) s'élève à 26,01 %.

L'année 2018 a vu notamment l'entrée en vigueur des lois transposant :

- le Règlement européen sur la protection des données (« RGPD ») ;
- la Directive sur la distribution d'assurances (« DDA II »).

Activité et perspectives

ICM LIFE SA va poursuivre la distribution de contrats d'Assurance-vie de type épargne par l'intermédiaire des réseaux du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle vise une clientèle patrimoniale résidant principalement en France et en Belgique.

Les supports en unités de compte demeurent un axe de stratégie majeur de la société. Ils représentent 83 % des provisions mathématiques au 31 décembre 2018 et 90 % de la collecte brute 2018.

ICM LIFE SA a pour projet de lancer en 2019 une nouvelle offre destinée au marché français.

Profil de risque

De par ses activités, la société est exposée aux risques de marché et de souscription d'assurance-vie. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société ICM LIFE SA s'établit à 773 % au 31 décembre 2018, contre 843 % au 31 décembre 2017.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 32 337 milliers d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*), soit 4 183 milliers d'euros.

Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

Les activités de la société étant bien diversifiées, le SCR bénéficie d'un effet diversification estimé à 1 141 milliers d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont principalement liés au SCR de marché et au SCR de souscription vie.

1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	10
1. Informations juridiques	6	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	10
2. Situation de la société au sein du Groupe	7	E. AUTRES INFORMATIONS	10
3. Activité de la société	8		
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	8		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	8		
2. Analyse de la performance de souscription	9		

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société dénommée International Crédit Mutuel Life SA (ci-après dénommée « ICM LIFE SA ») est une société d'assurance-vie luxembourgeoise, disposant des agréments pour les branches I, II, III, VI et VII, telles que prévues à l'annexe II de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. Son siège social est situé au 9, boulevard Prince-Henri – L-1724 Luxembourg.

Les comptes annuels statutaires, en normes luxembourgeoises (LUXGAAP), sont établis dans le respect des règles édictées notamment par la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurance et de réassurance de droit luxembourgeois.

Le reporting Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et aux actes délégués.

a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, ICM LIFE SA est soumise au contrôle du Commissariat Aux Assurances – CAA (Commissariat Aux Assurances, 7, boulevard Joseph-II – L-1840 Luxembourg).

b. Auditeur externe de l'entreprise

ICM LIFE SA est dotée d'un Réviseur, le cabinet MAZARS Luxembourg, 10A, rue Henri-M.-Schnadt – L-2530 Luxembourg.

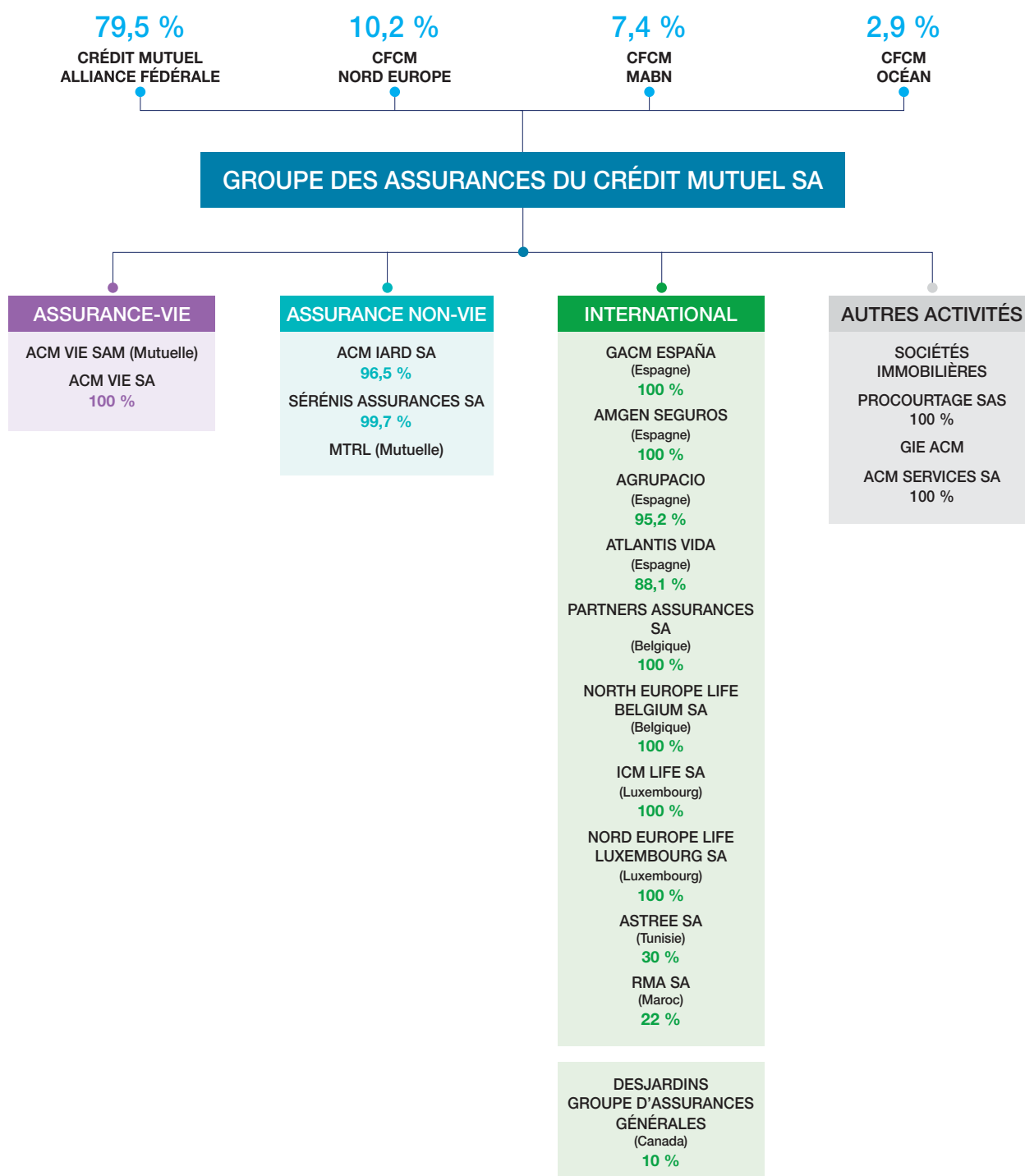
2. Situation de la société au sein du Groupe

a. Actionnariat

ICM LIFE SA est détenue à 99,99 % par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, ayant son siège en France au 4, rue Frédéric-Guillaume-Raiffeisen – F-67000 Strasbourg. Le deuxième actionnaire étant la société ACM Vie SA, ayant son siège en France au 4, rue Frédéric-Guillaume-Raiffeisen – F-67000 Strasbourg.

b. Organigramme du Groupe

ACTIONNARIAT



Au 31 décembre 2018

Le GACM SA est une société holding d'assurance qui consolide la société ICM LIFE SA, ainsi que notamment les entités suivantes :

Entités de droit français :

- les sociétés d'assurance-vie suivantes : ACM Vie SA et ACM Vie SAM ;
- les sociétés anonymes d'assurance IARD suivantes : ACM IARD et Sérénis Assurances ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité ;

À l'étranger, le GACM SA contrôle également majoritairement les sociétés d'assurance suivantes :

- en Belgique : Partners Assurances SA, société d'assurance IARD et North Europe Life Belgium SA ;
- en Espagne : le groupe GACM España ;
- au Luxembourg : Nord Europe Life Luxembourg SA.

L'ensemble de ces sociétés compose le GACM SA, aussi appelé le Groupe.

3. Activité de la société

ICM LIFE SA opère sous le régime de libre établissement au Luxembourg et sous le régime de la libre prestation de services (LPS), principalement en France et en Belgique.

ICM LIFE SA propose une gamme de contrats d'assurance-vie de type épargne, destinés à une clientèle patrimoniale et permettant à celle-ci d'investir dans différents supports d'investissements : fonds général en euro, supports en unités de comptes, fonds externes et fonds internes dédiés d'assurance.

Elle appuie son développement sur l'expertise et la compétence des réseaux de Banque privée du Groupe, agissant en qualité d'intermédiaire.

La société distribue également un contrat d'assurance des emprunteurs de type Assurance solde restant dû (ASRD) pour la clientèle luxembourgeoise du Groupe.

Sur cet exercice, la société est concernée par les lignes d'activité Solvabilité II suivantes :

- Assurance avec participation aux bénéfices (30) ;
- Assurance indexée et en unités de compte (31) ;
- Autres assurances-vie (32).

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2018			Total général
	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre lignes d'activité	
Primes émises brutes 2018	1 818	18 356	275	20 449
Charges des sinistres brutes 2018	4 559	28 605	0	33 164
Charges des autres provisions techniques brutes 2018	- 2 549	- 24 113	285	- 26 378
Frais bruts 2018	290	1 655	- 4	1 942

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017			Total général
	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres lignes d'activité	
Primes émises brutes 2017	2 481	10 013	206	12 700
Charges des sinistres brutes 2017	1 984	18 229	0	20 213
Charges des autres provisions techniques brutes 2017	1 500	- 4 979	- 133	- 3 612
Frais bruts 2017	228	1 535	8	1 771

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Primes émises brutes

ICM LIFE SA affiche à fin 2018 un chiffre d'affaires de 20 449 milliers d'euros, contre 12 700 milliers d'euros en 2017, soit une augmentation de 61 %.

Dans un contexte de taux durablement bas, la part des produits en unités de compte poursuit sa progression et représente 90 % du chiffre d'affaires à fin 2018, contre 79 % en 2017.

Charges des sinistres brutes

La charge des sinistres au titre des différents contrats d'assurance s'élève à 33 164 milliers d'euros, en hausse de 64 % par rapport à 2017 (20 213 milliers d'euros).

Charges d'exploitation

Passant de 1 771 milliers d'euros à fin 2017 à 1 942 milliers d'euros à fin 2018, les charges d'exploitation sont en hausse de 9,6 %.

Au détail, les commissions versées affichent une baisse de 6,8 % par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à 233 milliers d'euros en 2018 en lien avec la baisse de l'encours géré.

Les frais de gestion progressent de 12,3 % et atteignent 1 709 milliers d'euros (1 521 milliers d'euros en 2017).

2. Analyse de la performance de souscription

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Primes acquises brutes	20 449	12 700
Charges des sinistres nettes de frais de gestion	- 33 830	- 20 825
Charges des provisions techniques	26 378	- 3 612
Ajustements des ACAV nets	- 13 232	11 566
Solde de souscription	- 234	- 170
Produits nets des placements	1 477	2 182
Participation aux résultats	- 666	- 1 163
Solde financier	811	1 018
Solde des résultats financiers et de souscription	577	848
Frais de gestion et commissions	- 646	- 567
Autres produits et charges techniques	124	4
Solde de réassurance	17	0
Résultat technique net	72	285

Tableau établi sur la base des états financiers.

L'encours géré des produits d'assurance-vie s'élève à 305 347 milliers d'euros, en baisse de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Les fonds en euros représentent 17 % de cet encours (+ 0,8 point sur un an).

La collecte nette est négative et s'établit à - 13 381 milliers d'euros, une décollecte plus importante qu'en 2017 (- 8 125 milliers d'euros).

Le résultat net de la société s'établit à 522 milliers d'euros, contre 746 milliers d'euros en 2017, soit une baisse de 30 %.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers de l'exercice 2018 se ventilent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2018					2017	Évolution 2018-2017
	Obligations	Actions & Fonds	Dépôts & prêts	Autres produits et charges	Total		
Revenus nets	2 056	816	- 11	- 586	2 275	3 103	- 26,7 %
Plus et moins-values	- 31	- 166	2	0	- 196	- 204	
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	
■ dotations	0	0	0	0	0	0	
■ reprises	0	0	0	0	0	0	
PRODUITS FINANCIERS (en euros)	2 024	650	- 9	- 586	2 079	2 899	- 28,3 %
Ajustements des ACAV	0	- 13 232	0	0	- 13 232	11 566	- 214,4 %
PRODUITS FINANCIERS TOTAUX	2 024	- 12 582	- 9	- 586	- 11 153	14 465	- 177,1 %

Les produits financiers nets de l'exercice 2018 s'élèvent à - 11 153 milliers d'euros, contre 14 465 milliers d'euros en 2017, soit une baisse de - 177,1 %.

Les ajustements ACAV sont passés de + 11 566 milliers d'euros en 2017 à - 13 232 milliers d'euros en 2018. Cette baisse est liée à l'évolution des marchés. L'Euro Stoxx 50 a chuté de 14 % sur l'exercice 2018 (3 001 fin 2018, contre 3 504 fin 2017).

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18
1. Structure de la gouvernance	12	1. Les objectifs	18
2. Politique et pratiques de rémunération	13	2. L'organisation générale	18
3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	13	3. Description de la mise en place de la fonction conformité	18
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	14	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	20
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	15	1. Indépendance	20
1. Gestion des risques	15	2. Objectivité	20
2. Organisation du système de gestion des risques	17	3. Fonctionnement du service	20
		4. Planification de l'activité	20
		5. Déroulement d'une mission	20
		F. FONCTION ACTUARIELLE	21
		G. SOUS-TRAITANCE	21
		H. AUTRES INFORMATIONS	21

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

La gouvernance d'ICM LIFE SA est assurée à différents niveaux :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil d'administration ;
- Le Directeur délégué (Dirigeant agréé) à la gestion journalière ;
- les Responsables des fonctions clés.

L'administration, la gestion et le contrôle d'ICM LIFE SA conjointement attribué :

- au Conseil d'administration, organe de supervision, délibérant qui exerce des attributions de contrôle et détermine les orientations de l'activité ;
- au Directeur, organe exécutif responsable de la gestion opérationnelle de la société, également dédié à la gestion opérationnelle.

a. L'Assemblée générale

Le principal actionnaire d'ICM LIFE SA est la société GACM SA (Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA), société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, qui détient toutes les actions sauf une seule, appartenant à ACM Vie SA.

Pôle assurance d'un groupe bancaire mutualiste, le GACM SA est indirectement détenu par les caisses locales de Crédit Mutuel, au sein desquelles chaque client d'une caisse locale peut devenir sociétaire et disposer ainsi d'un droit de vote à l'Assemblée générale de la caisse selon un principe égalitaire : un sociétaire, une voix.

b. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres. Conformément aux articles 274 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale en raison de leur compétence, leur expérience et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil.

Les administrateurs font preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Ils sont soumis aux règles de compétence et d'honorabilité, et notamment aux règles de déontologie de la société.

Le Conseil d'administration exerce un contrôle permanent et de supervision sur la gestion opérationnelle de la société. Il détermine les orientations de l'activité d'ICM LIFE SA et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Le Conseil d'administration est en particulier en charge de :

- l'approbation de toute opération significative ;
- la convocation des Assemblées des actionnaires ;
- l'arrêté des comptes annuels et l'établissement du rapport de gestion à chaque clôture d'exercice ;
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière et l'examen de la situation financière ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ainsi que de la définition du profil de risque et la validation du rapport ORSA ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de la définition du système de gouvernance ;
- de la supervision et l'approbation du reporting prudentiel Solvabilité II ;
- de la représentation des intérêts d'ICM LIFE SA au sein du GACM SA.

c. Le Comité d'audit

Conformément au principe de proportionnalité, le Conseil d'administration se saisit lui-même des questions qui relèveraient de Comités spécialisés tel un Comité d'audit et des risques.

En outre, conformément à l'article 52 de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit, ICM LIFE SA a décidé de conférer les fonctions attribuées au Comité d'audit à son Conseil d'administration, dans son ensemble.

Les principales missions du Comité d'audit sont :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suivi des contrôles légaux des états financiers annuels ;
- recommandations sur les réviseurs d'entreprises proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale ;
- suivi du respect de l'indépendance des réviseurs d'entreprises ;
- suivi de la réalisation par les réviseurs d'entreprises de leur mission ;
- suivi du reporting prudentiel effectué par les Responsables des fonctions clés.

d. La Direction effective

La Direction effective de la société est assurée par le Dirigeant agréé à la gestion journalière.

Sans que cette énumération soit exhaustive, lui sont attribués les pouvoirs suivants :

Concernant la marche générale de la société :

- assurer la Direction effective et la gestion journalière d'ICM LIFE SA, et représenter la société dans ses rapports avec les tiers ;
- piloter et coordonner les différents métiers et les activités d'ICM LIFE SA ;
- élaborer et présenter au Conseil d'administration une synthèse de l'activité d'ICM LIFE SA et de tout projet d'opération significative ;
- fournir au Conseil d'administration les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate d'ICM LIFE SA.

Concernant le dispositif LCB-FT :

- assurer le respect de la réglementation LCB-FT.

Concernant la situation financière de la société :

- élaborer et présenter au Conseil d'administration la situation financière, la situation de trésorerie ;
- valider les états de reporting trimestriels et annuels de Solvabilité II.

Concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :

- élaborer et proposer au Conseil d'administration une définition du profil de risque de la société ;
- mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque d'ICM LIFE SA.

Le Dirigeant délégué à la gestion journalière est assisté dans la gestion effective de ses missions par les salariés d'ICM LIFE SA, qui sont en mesure d'effectuer leurs tâches tout en veillant à une application permanente du principe des quatre yeux, ainsi que par les équipes du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, dans le cadre d'une convention de sous-traitance.

e. Les Responsables des fonctions clés

Conformément aux articles 71 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, ICM LIFE SA s'est doté de fonctions clés indépendantes qui viennent renforcer la structure de gestion et les procédures de maîtrise des risques.

En raison de sa taille, ICM LIFE SA sous-traite les fonctions clés gestion des risques, actuariat et audit interne. La responsabilité des fonctions clés sous-traitées est assurée en interne par le Directeur délégué à la gestion journalière (gestion des risques), par un administrateur à compter du 21 mars 2019 (actuariat) ainsi que par le Président du Conseil d'administration (audit interne). La fonction clé conformité est assurée directement par le Directeur agréé de la société.

Les Responsables des fonctions clés présentent au Conseil d'administration, au moins une fois par an, un rapport sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

L'organe de contrôle a la possibilité d'entendre les Responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la Direction effective si le Conseil l'estime nécessaire.

2. Politique et pratiques de rémunération

a. Le système de rémunération

Le système de rémunération d'ICM LIFE SA s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace, conforme à sa stratégie et qui respecte les intérêts à long terme de la société dans une perspective de croissance durable.

La politique de rémunération d'ICM LIFE SA n'est pas de nature à encourager des comportements risqués de la part de ses salariés. La prise de risque étant sans effet sur la rémunération, le salarié privilégiera la prudence, comportement valorisé par ICM LIFE SA et le Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont l'action est inspirée des valeurs mutualistes.

b. La rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale est souveraine pour déterminer toute rémunération des administrateurs.

c. La rémunération du Dirigeant agréé et des collaborateurs d'ICM LIFE SA

La rémunération du Dirigeant agréé à la gestion journalière est validée par le Conseil d'administration. Le Dirigeant agréé à la gestion journalière a la charge de déterminer les rémunérations des collaborateurs, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des salariés du secteur des assurances, ainsi que des pratiques du marché.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ICM LIFE SA se réfère au Comité de rémunération mis en place au niveau de la structure faitière, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Aucune transaction importante n'a été identifiée en 2018.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Conformément à la directive Solvabilité II, l'exigence de vérification de la compétence et de l'honorabilité s'applique aux personnes suivantes :

- celles qui dirigent effectivement la société :
 - Les membres du Conseil d'administration,
 - Le Dirigeant agréé ;
- les Responsables des fonctions clés telles qu'elles sont définies dans le *Recueil des règles d'organisation* de la société :
 - fonction audit interne,
 - fonction actuariat,
 - fonction conformité,
 - fonction gestion des risques.

L'honorabilité, la compétence et l'expérience des dirigeants sont appréciées conformément :

- aux mesures d'application de la directive Solvabilité II ;
- à la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances ;
- aux orientations EIOPA sur le système de gouvernance.

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et honorabilité a été mise en place au sein de la société.

Compétence et honorabilité des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Compétence

Pour évaluer la compétence des membres du Conseil d'administration et la contribution qu'ils peuvent apporter aux

travaux du Conseil, sont en particulier prises en compte leurs connaissances et leur expérience.

Les formations ultérieures auxquelles peuvent participer ses membres leur permettent d'actualiser leurs connaissances et de leur fournir ainsi des informations utiles à l'exercice de leurs missions d'orientation de l'activité et de détermination de la stratégie de la société.

Les administrateurs doivent disposer de connaissances relatives au marché sur lequel la société évolue ainsi qu'à la stratégie et au système de gouvernance de la société.

Honorabilité

Les administrateurs et leurs représentants au Conseil d'administration font preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Ils adhèrent au recueil de déontologie qu'ils promeuvent. Ils n'ont pas fait l'objet de condamnations qui les empêcheraient d'exercer leurs fonctions.

Compétence et honorabilité du Directeur délégué à la gestion journalière

Le Directeur délégué à la gestion journalière est nommé par le Conseil d'administration qui veille à ce que ce dernier soit agréé auprès du Commissariat aux Assurances et possède l'honorabilité professionnelle, l'expérience et l'expertise adéquates pour exercer ses fonctions conformément à l'article 274 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Compétence

Les compétences du Directeur délégué à la gestion journalière, sont au moins identiques à celles des membres du Conseil d'administration.

Honorabilité

Le Directeur délégué à la gestion journalière fait preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Il adhère au recueil de déontologie qu'il promeut. Il n'a pas fait l'objet de condamnations qui l'empêcheraient d'exercer ses fonctions.

Compétence et honorabilité des Responsables des fonctions clés

Les Responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'administration qui prend en considération leurs qualifications et expériences professionnelles pour évaluer leur aptitude à assumer la responsabilité de l'une des fonctions clés : audit interne, actuariat, conformité, gestion des risques.

Les mêmes exigences de compétence et d'honorabilité sont appliquées à la personne désignée au sein de la société en qualité de titulaire de la fonction clé sous-traitée.

Modalités d'examen de l'aptitude des dirigeants et des Responsables des fonctions clés

Modalité d'évaluation par la société

Moment de l'évaluation

Les dirigeants et les titulaires de fonctions clés doivent répondre aux exigences d'expertise et d'honorabilité pendant toute la durée d'exercice de leurs fonctions.

L'évaluation est effectuée au moment de leur nomination. Toutefois, afin de garantir une aptitude permanente des dirigeants et des Responsables des fonctions clés, une nouvelle évaluation peut être réalisée si des faits nouveaux ou des circonstances la justifient.

Procédure d'évaluation

Les membres du Conseil d'administration

L'évaluation des administrateurs est faite par l'Assemblée générale préalablement à leur nomination.

L'examen de leurs compétences se fonde sur leur parcours professionnel décrit dans un curriculum vitae et l'examen de leur honorabilité est réalisé notamment au regard d'un extrait de casier judiciaire et d'une déclaration de non-condamnation.

En cas de modification de la composition du Conseil d'administration, le Conseil veille à la présence des différentes compétences requises et apportées de manière complémentaire par chaque membre (3.1.1.).

Le Directeur délégué à la gestion journalière

L'évaluation du Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière, est faite par le Conseil d'administration de la société au moment de sa nomination. Cet examen se fonde sur son parcours professionnel décrit dans un curriculum vitae, un extrait de casier judiciaire et une déclaration de non-condamnation, conformément aux articles 274 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Les Responsables des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés communs au GACM SA et à la société sont nommés par le Conseil d'administration du GACM SA qui examine leurs compétences et honorabilité sur la base de leur curriculum vitae, leur extrait de casier judiciaire et leur déclaration de non-condamnation.

L'expertise et l'honorabilité des Responsables de fonctions clés nommés spécifiquement pour ICM LIFE SA sont examinés par le Conseil d'administration de la société.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la société GACM SA, dont ICM LIFE SA, se réfère au Comité de nomination constitué au niveau de la société faitière Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- protéger les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable de la société.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie sur des cartographies des risques auxquels est soumise la société.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique d'investissement.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

La société souscrit notamment les risques en cas de vie, décès.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour des principaux piliers :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le contrôle de gestion qui assure tout le reporting et les analyses de fond permettant de suivre ces risques techniques dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription ;

- la fonction gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la Direction générale approuve le niveau de risque global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long termes.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique d'investissement du groupe auquel appartient la société et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité.

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le service *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées ;
- la fonction gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la Direction générale approuve le niveau de risque global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et reporting Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour ICM LIFE SA. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II

a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données d'ICM LIFE SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données sont ainsi créées, gérées et contrôlées dans le système d'information de la société ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les Commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, ICM LIFE SA s'est dotée d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les branches qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur Directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé. Il est administré par Euro-Information (EI), filiale du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont les process sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402, et hébergé sur l'infrastructure de la Banque du Luxembourg ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes S2 y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée ;
- un dispositif d'évaluation continue de la qualité des données. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères d'exhaustivité, de pertinence et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués au sein des portails de contrôle interne. Les éventuelles anomalies sont analysées et si nécessaire des travaux de résolution sont engagés ;
- une démarche d'amélioration permanente.

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord des anomalies, l'analyse d'impact sur les engagements et la solvabilité et les plans d'action d'amélioration et de remédiation :

- il est examiné lors du Comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce Comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction actuarielle.

Risque de non-conformité

La fonction conformité est assurée directement par la Direction effective d'ICM LIFE SA. Le caractère international de l'activité de la société nécessite un pilotage très fin de la fonction conformité.

Le responsable de la fonction conformité ne pouvant pas disposer de toutes les expertises nécessaires à l'exercice de ses missions, il travaille en étroite relation avec les filières partenaires, au nombre desquelles la conformité, le contrôle permanent, l'audit interne et autres lignes de métier du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, sa société mère.

Risques opérationnels

L'identification des risques opérationnels s'opère *via* un processus commun à toutes les entités du Groupe. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié et piloté par une fonction centrale au niveau du Groupe. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition à ces risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par la fonction centrale au niveau du Groupe qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Une cartographie des risques permet d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

À ce titre, un plan de continuité d'activité (PCA) a été formalisé en cas de survenance d'un événement majeur. La formalisation de ce plan consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

Organisation

La fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA. Elle propose les scénarios de *stress tests* à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions.

Elle fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles, et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous la houlette de la fonction gestion des risques.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation aux administrateurs qui doivent en valider les principales

conclusions et exprimer leur attitude par rapport aux principaux risques auxquels est exposée ICM LIFE SA.

L'audit s'assure périodiquement que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

Scénarios de crise envisagés

Plusieurs types de scénarios de crise sont envisagés dans le processus ORSA :

- des scénarios dits scénarios de *stress tests* portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le Groupe ou pour la société. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces *stress tests* est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA ;

- des scénarios dits de *reverse stress* pour les risques identifiés comme majeurs. Ils visent à déterminer le niveau d'un risque au-delà duquel l'appétence au risque n'est plus respectée.

Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'autorité de contrôle.

Fréquence

L'ORSA est réalisé *a minima* une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'un rapport envoyé à l'autorité de contrôle. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

2. Organisation du système de gestion des risques

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du Groupe auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^e niveau de contrôle est réalisé par la fonction gestion des risques, la fonction actuarielle, le service contrôle permanent, et la fonction conformité ;
- le 3^e niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au Conseil d'administration et à la Direction, qui en confient la coordination à la fonction gestion des risques.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre l'ensemble de ses activités.

1. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La société veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe.

2. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne d'ICM LIFE SA est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

Ce dispositif repose essentiellement sur :

- une séparation des tâches ; et
- sur le principe des quatre yeux. Les opérations significatives font l'objet d'un double examen, elles font intervenir systématiquement deux personnes (l'une saisit tandis que l'autre valide).

Il est conforté en cela par le système de délégation de pouvoirs qui assure l'homogénéité et la conformité du processus de décision mis en place.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, toutes les opérations sont au moins revues par une deuxième personne de la gestion, selon le principe du contrôle quatre yeux. Les opérations les plus sensibles doivent être validées par le Comité d'acceptation.

L'une des missions du contrôle interne consiste à créer une culture du contrôle en expliquant le rôle et l'importance de chacun des collaborateurs dans le dispositif et la finalité de leurs actions.

Le responsable du contrôle interne veille à la cohérence du dispositif en vigueur au sein de la société et à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Au travers de cette mission, il contribue à renforcer le rôle des collaborateurs dans leur prise de décision et dans le suivi de leurs activités. Il peut apporter son concours à des services opérationnels pour les aider à mettre en place un dispositif adéquat et calibré à leurs activités.

Un reporting annuel des travaux relatifs au contrôle interne est présenté annuellement au Conseil d'administration de la société.

3. Description de la mise en place de la fonction conformité

La fonction conformité est assumée directement par le Dirigeant agréé d'ICM LIFE SA. Son activité s'inscrit dans le respect des orientations stratégiques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (ci-après « GACM SA »), sa holding, suivant lesquelles les plus grandes réactivité et simplicité ne feront pas l'économie de la qualité. Mobilisée aux côtés de l'ensemble des services de l'entreprise, la conformité accompagne celle-ci dans son adaptation à un monde en mutation en lequel s'affirme la puissance du numérique, s'intensifient les comportements consuméristes et émergent de nouvelles attentes et de nouveaux usages.

Missions

La conformité contribue à ce que les activités d'assurance soient déployées dans le respect de la législation, de la réglementation et plus largement des normes ainsi que des engagements déontologiques qui les régissent. Son ambition s'inscrit dans celle du GACM SA de déployer, au niveau de chacune des filiales du Groupe, un socle minimum de diligences de conformité, dans le respect des exigences et des contingences locales.

Notamment, elle contribue à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance de l'entreprise et veille à identifier et évaluer les risques de non-conformité. Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts de l'entreprise d'assurance, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, en ce qu'elle contrôle le respect des règles de protection de la clientèle.

La conformité a maintenu un fort engagement tout au long de l'exercice 2018 en vue de garantir une bonne prise en compte des deux réformes majeures que sont la réforme de la distribution d'assurance et la réforme de la protection des données à caractère personnel.

On soulignera, en matière de déontologie, l'introduction en 2018 d'une faculté de signalement permettant à tout collaborateur de révéler, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général dont il aurait connaissance.

En application des orientations générales arrêtées par l'organe de gouvernance, la conformité impulse et déploie les procédures et les actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des éditions ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme et la protection des données personnelles ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations. À cet égard, il est précisé qu'une procédure et des outils adaptés permettent de recenser et de qualifier efficacement les réclamations ;
- veiller à disposer d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme efficace ;
- justifier d'un dispositif permettant l'efficace identification des bénéficiaires en vue du règlement des capitaux dus.

Si la conformité intervient en amont, notamment en vue de contribuer au déploiement de produits et services conformes, elle intervient aussi en aval en opérant des contrôles de conformité. Les contrôles de conformité sont partie intégrante du plan de contrôle de l'entreprise.

Fonctionnement

En vue de réaliser sa mission, le responsable de la conformité d'ICM LIFE SA s'appuie notamment sur des compétences en interne ainsi que des ressources disponibles au niveau du GACM SA. Il est donc amené à être régulièrement en contact avec le responsable de la fonction conformité du GACM SA.

Reporting

Le responsable de la conformité établit chaque année un compte rendu de son activité qu'il présente au Conseil d'administration d'ICM LIFE SA.

Le Conseil d'administration apprécie annuellement le bilan des actions de la fonction conformité ainsi que le plan d'activités proposé.

Pour 2019, en cohérence avec les travaux au niveau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du GACM SA, la conformité veillera tout d'abord à la finalisation des travaux exigés par la réforme de la distribution d'assurance. Il s'agit essentiellement de contrôler le bon déploiement d'une révision régulière des produits, garantissant que ceux-ci demeurent en adéquation avec les besoins de la clientèle. Également, la conformité poursuivra les travaux en matière de protection des données à caractère personnel. Il s'agit de finaliser la documentation justifiant que les activités sont menées dans le respect de la législation relative à la protection des données. Il s'agit aussi de veiller à ce que les données personnelles des clients ne soient conservées que pour une durée proportionnée et légitime.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Au regard du principe de proportionnalité, ICM LIFE SA ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée. Par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, la fonction clé audit interne d'ICM LIFE SA fait appel à des moyens externes à la compagnie en privilégiant le recours au service d'audit interne du GACM SA. Lorsque les travaux sont réalisés par les équipes de la maison mère, la politique d'audit du GACM SA trouve à s'appliquer. La fonction clé audit d'ICM LIFE SA coordonne et supervise les travaux menés.

Le service d'audit interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), et notamment de la Norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

Le service d'audit interne du GACM SA est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. Le responsable du service d'audit interne de la maison mère rend compte au titulaire de la fonction clé d'ICM LIFE SA.

La fonction clé d'audit d'ICM LIFE SA communique à la Direction effective d'ICM LIFE SA à tout moment et au moins une fois par an au Conseil d'administration d'ICM LIFE SA le résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il établit annuellement le rapport de la fonction clé couvrant l'ensemble des missions d'audit réalisées sur le périmètre d'ICM LIFE SA à destination du Conseil d'administration. En cas de détection d'anomalies graves, le responsable de la fonction peut également informer directement le Commissariat aux Assurances, après avoir préalablement informé le Conseil d'administration de cette démarche.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit du GACM SA de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le Conseil de surveillance du GACM. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

4. Planification de l'activité

Le service d'audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA, dont ICM LIFE SA, ainsi que de leurs développements attendus. La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable au GACM SA sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la Présidence du Directoire, la fonction clé audit d'ICM LIFE SA et le contrôle périodique métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5. Déroulement d'une mission

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à la Direction d'ICM LIFE SA et à la fonction clé d'audit interne en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis à la Direction.

ICM LIFE SA est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle commune à toutes les sociétés du GACM SA, validée par le Conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle au sein du GACM SA se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques et la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité ou métiers, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits, les nouvelles garanties, la politique de souscription et les grandes orientations en matière de réassurance ;

- le pilotage effectif de la qualité des données ;
- la validation des modèles Solvabilité II ;
- la rédaction du rapport annuel de la fonction actuarielle qui décrit les missions effectuées et qui comprend notamment la remise d'un avis sur la suffisance des provisions techniques, sur la politique de souscription, sur l'adéquation du programme de réassurance ainsi qu'une synthèse sur l'évaluation de la qualité des données utilisées.

Dans le cadre de la coordination du calcul des provisions techniques, la fonction actuarielle n'effectue pas le calcul des engagements techniques prudentiels ; celui-ci est réalisé par des équipes dédiées « Calculs Solvabilité II ».

Cette séparation entre la fonction actuarielle et les équipes Calculs Solvabilité II permet d'assurer un process de validation des passifs Solvabilité II, qui relève de la responsabilité de la fonction actuarielle, indépendant du process d'évaluation.

G. SOUS-TRAITANCE

Très peu d'activités sont externalisées auprès de prestataires externes au Groupe.

Pour l'essentiel, les tâches propres au métier d'assureur sont assumées par ICM LIFE SA elle-même ou des entités ou services du GACM SA ou du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Sont sous-traitées au GACM SA :

- les fonctions clés actuariat, gestion des risques et audit interne (cf. Titre V), ainsi que l'ensemble des travaux qui entrent dans le cadre des piliers 1 et 3 de la directive Solvabilité II ;

- la gestion des portefeuilles OPCVM représentatifs des contrats en unités de compte adossés à des fonds externes ;
- la comptabilité technique et le contrôle de gestion ;
- les études actuarielles ;
- la gestion de la réassurance.

Le système d'information ainsi que l'infrastructure informatique (postes, imprimantes, serveurs) sont sous-traités auprès des filiales informatiques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale basées au Luxembourg et en France.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

3

PROFIL DE RISQUE



A. INTRODUCTION	24	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	28
		1. Description des principaux risques	28
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	24	2. Exposition au risque	28
1. Description des principaux risques	24	3. Gestion du risque	28
2. Exposition au risque	24	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	29
3. Gestion du risque	25	1. Description des principaux risques	29
4. Analyse de sensibilité au risque	25	2. Exposition au risque	29
C. RISQUE DE MARCHÉ	25	3. Gestion du risque	29
1. Description des principaux risques	25	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	30
2. Exposition au risque	26	1. Description des principaux risques	30
3. Gestion du risque	26	2. Exposition au risque	30
4. Analyse de sensibilité au risque	26	3. Gestion du risque	30
D. RISQUE DE CRÉDIT	27	H. AUTRES INFORMATIONS	30
1. Description des principaux risques	27	1. Dépendance entre les risques	30
2. Exposition au risque	27		
3. Gestion du risque	27		
4. Analyse de sensibilité au risque	27		

A. INTRODUCTION

Le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) au 31 décembre 2018, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en milliers d'euros)	
SCR de marché	1 931
SCR de contrepartie	339
SCR de souscription vie	2 582
BSCR	3 710
SCR opérationnel	473
Ajustement pour impôts	0
SCR FINAL	4 183

Le risque de marché est le risque prépondérant de la société.

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Description des principaux risques

Par ses activités, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance-vie.

Risques de mortalité et de longévité

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité.

Risque de rachat

En épargne, le risque de rachat correspond au manque à gagner sur les contrats et au risque de perte financière liée à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers, pour les contrats en euros (qui bénéficient d'une garantie en capital).

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

2. Exposition au risque

a. Exposition

La société propose des produits d'assurance-vie à une clientèle patrimoniale et des contrats d'assurance emprunteurs.

SCR

Le SCR de souscription vie, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en milliers d'euros)	
SCR mortalité	255
SCR longévité	45
SCR incapacité/invalidité	-
SCR rachat	465
SCR frais	2 214
SCR catastrophe	74
SCR de souscription vie	2 582

Les principaux risques de souscription de la société sont les risques de frais, de rachats et de mortalité.

b. Évolution du risque

Aucune évolution majeure n'a eu lieu durant l'année 2018.

c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque ou une valeur de rachat important.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

Risque de mortalité, longévité

Ces risques sont acceptés par la société.

Toutefois, les risques sur l'assurance emprunteurs sont maîtrisés via un programme de réassurance. De plus, les garanties plancher et décès accidentel offertes sur un contrat d'épargne multisupport font l'objet d'une réassurance en quote-part.

Risque de rachat

Le risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros est important.

La Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été dotée l'an dernier. Cette PPE pourra être reprise afin de servir un taux compétitif sur les contrats d'épargne en euros les années de remontée de taux et permettra ainsi de limiter les rachats.

b. Suivi du risque

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard décrit précédemment et d'indicateurs opérationnels.

Le portefeuille d'épargne de la société fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants (chiffre d'affaires, décès, rachats).

Ces suivis permettent notamment de suivre la collecte nette en épargne.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque.

Dans ce cadre, une sensibilité à une baisse des rachats a été réalisée.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Description des principaux risques

Les principaux risques de marché pesant sur la société sont le risque actions et assimilés et le risque de taux. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance-vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- *un risque à la hausse des taux* : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps en dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- *un risque à la baisse des taux* : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte) vont impacter les comptes de la société d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente durable sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les ratios Solvabilité II.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

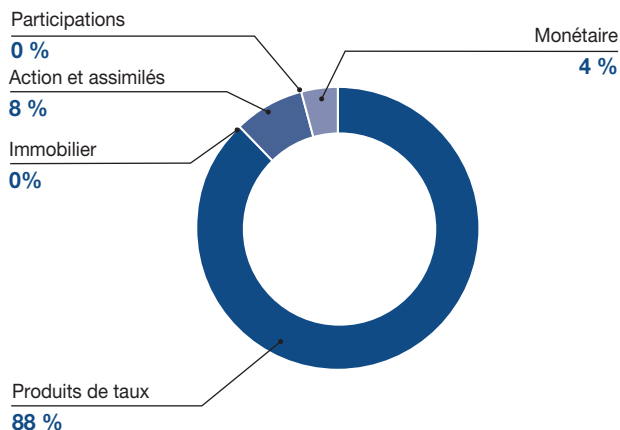
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions.

L'allocation d'actifs à fin 2018 (en Valeur Nette Comptable – VNC hors UC) est la suivante :



SCR

Le risque de marché représente 36 % du SCR global d'ICM LIFE SA. Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros.

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR taux	636
SCR actions	914
SCR immobilier	1
SCR spread	939
SCR change	216
SCR concentration	-
SCR de marché	1 931

Les principaux risques de marché sont les risques *spread*, actions et taux.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2018, la part des actions et assimilés et du monétaire a augmenté tandis que la part des produits de taux a légèrement diminué.

c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la Direction financière et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment de la société.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la Direction des investissements lui permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont mises en place périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2018 a été réalisée suite à :

- une hausse des taux d'intérêt ;
- une baisse des taux d'intérêt ;
- un krach sur les marchés actions.

D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Description des principaux risques

Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opération financière ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

en VNC	31.12.2018	31.12.2017
AAA – A	91 %	87 %
BBB ou moins – non noté	9 %	13 %
TOTAL	100 %	100 %

SCR

Détail du SCR de crédit (en milliers d'euros)

SCR de marché	1 931
SCR de <i>spread</i>	939
SCR de contrepartie	339

Le SCR de *spread* est un risque important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente un peu plus de 6 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines en portefeuille a diminué cette année.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Au sein de chaque titre, les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de *rating* et de maturité.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation ont également été définies.

Risque de contrepartie

Sur la réassurance en cas de mise en place d'un traité avec un réassureur privé non noté ou non *investment grade* (notation BB+ ou inférieure), la Direction financière sera informée.

b. Suivi du risque

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2018 a été réalisée suite à :

- une hausse des *spread* des obligations d'entreprises ;
- une hausse des *spread* des obligations souveraines.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Au 31 décembre 2018, la totalité des actifs, hors UC, détenus par la société sont liquides.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les 15 prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs ;
- des *stress tests* de liquidité (à court ou moyen terme) permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- un suivi quotidien de la situation de trésorerie : il permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion ;
- un « plan d'urgence liquidité » : il préconise une surveillance régulière des rachats par la Direction des risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 9 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2018.

c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour ICM LIFE SA.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le groupe auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 12 centres administratifs répartis sur les territoires français (8 centres interconnectés), belge (1), luxembourgeois (1) et espagnol (2).

La gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs de la Direction financière : ils ont pu retrouver leur environnement de travail et reprendre leur activité.

Les Plans de Continuité d'Activité sont actualisés de façon à rester mobiles et couvrants.

De plus, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro-Information, filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le Comité sécurité, animé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information Groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Les ACM sont associées, une fois par an, à un exercice de PRA simulant une panne informatique majeure, cela permettant de vérifier que les données jugées essentielles pour l'entreprise, sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement. Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

En 2018, un test de repli des collaborateurs d'ICM LIFE SA a été organisé sur le site de repli (test en cas d'indisponibilité des locaux).

Un test de bascule sur le serveur de secours, puis de retour à la normale a également été effectué (test en cas de panne informatique).

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Description des principaux risques

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée.

Le cyber-risque est intégré dans la cartographie des risques informatiques et fait l'objet d'une fiche de risques spécifique « sécurité des systèmes d'information ».

Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt ICM LIFE SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risques principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

2. Exposition au risque

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité II.

Pour le cyber-risque, plusieurs indicateurs de suivi ont été définis. Une étude à la fois sur les impacts quantitatifs et qualitatifs du cyber-risque est réalisée. Une garantie d'assurance avec un porteur de risque externalisé au Groupe permet de couvrir le cyber-risque.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, ICM LIFE SA peut être soumis au risque de dégradation de sa réputation suite à une mauvaise prise de décision ou à une mauvaise image du Groupe.

3. Gestion du risque

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. Également, la conformité travaille en relation avec la conformité du GACM SA, sa société mère.

H. AUTRES INFORMATIONS

1. Dépendance entre les risques

ICM LIFE SA utilise la formule standard Solvabilité II pour mesurer ses fonds propres éligibles et son besoin en capital.

Les matrices de corrélation entre module et sous-module de risques sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



A. ÉVALUATION DES ACTIFS	32	C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	35
1. Méthode de valorisation des actifs financiers	32	D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	35
2. Valorisation des actifs financiers	32		
3. Autres actifs	33		
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	34		
1. Tableau récapitulatif par activité	34		
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	34		
3. Hypothèses principales	34		
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	35		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	35		

Actifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Immobilisations incorporelles	0	1	- 1
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2	2	0
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	83 594	80 330	3 264
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés*	254 159	253 526	633
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 055	1 135	- 80
Autres actifs	528	348	180
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	4 347	4 980	- 633
TOTAL DE L'ACTIF	343 685	340 322	3 363

Passifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	54 253	51 821	2 431
Provisions techniques UC et indexés	254 969	253 526	1 442
Autres passifs	2 127	2 127	0
TOTAL DU PASSIF	311 348	307 474	3 874
Capitaux propres	32 337	32 848	- 511

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

* Ce reclassement vise à neutraliser la surreprésentation des actifs en UC en regard des provisions mathématiques à hauteur des prélèvements de gestion non désinvestis à la date d'arrêté.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs de la société ICM LIFE SA hors coupon couru repose sur une récupération automatique de valeur de marché *via* la banque dépositaire de la société.

La valorisation (hors coupon couru) fournie par la banque dépositaire

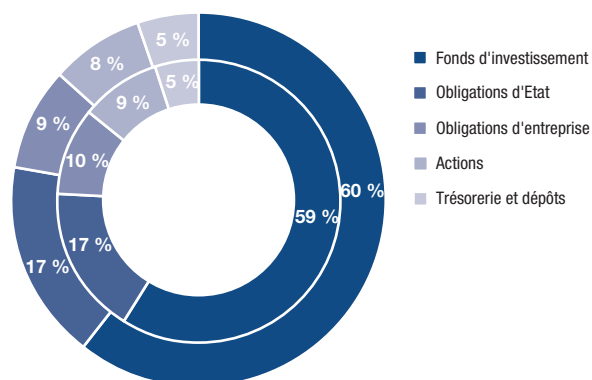
Par principe, la valorisation des actifs de la société ICM LIFE SA est effectuée par le dépositaire. Cette valorisation des actifs doit correspondre au prix qui serait perçu en cas de vente de ces actifs sur le marché. Une vérification des valorisations fournies par le dépositaire a été réalisée en comparant ces dernières avec celles fournies par le contributeur BLOOMBERG pour les actifs concernés, sans pour autant connaître la place de cotation retenue à l'origine par le dépositaire.

93 % des actifs de la société ICM LIFE SA sont actuellement valorisés en valeur de marché. Les 7 % restants correspondent principalement à la valorisation en prix de revient des liquidités (5 %).

2. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers d'ICM LIFE SA hors coupon couru sont principalement composés de fonds d'investissement pour 60 % à fin 2018, contre 59 % en 2017.

→ RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31 décembre 2018, soit une valorisation totale de 342 102 milliers d'euros.

3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 0,2 % du total bilan, soit 528 milliers d'euros, et sont composés des autres créances hors assurance dont 301 milliers d'euros de créance d'impôts.

<i>en milliers d'euros</i>	2018	2017	Variations
Créances nées d'opérations d'assurance	5	12	- 7
Autres créances (hors assurance)	302	468	- 167
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	42	39	3
Impôt différé actif	180	0	180
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	528	519	9

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée.

L'impôt différé net actif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

■ RECONNAISSANCE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

<i>en milliers d'euros</i>	2018	2017	Variations
ID revalorisation Best Est.	1 028	733	295
ID revalorisation actifs fi.	- 1 014	-1 581	567
ID autres retraitements	165	160	5
IMPÔT DIFFÉRÉ NET ACTIF	180	- 688	868

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur pour l'entité fiscale indépendante, à savoir 26,01 %.

Afin de démontrer le caractère recouvrable de cet impôt différé actif, la société a rapproché son montant de l'impôt sur les sociétés comptabilisé dans les comptes sociaux sur les trois dernières années. La société s'est assurée que cet impôt différé actif représente un nombre raisonnable d'années d'impôt sur les sociétés (années de référence : 2018-2017-2016). Compte tenu de la charge moyenne d'impôt sur les trois dernières années d'ICM LIFE SA (263 milliers d'euros), l'impôt différé actif net de 180 milliers d'euros serait recouvré à horizon 1 an. Cet impôt différé actif net est reclassé en tier 3 dans les capitaux propres Solvabilité 2.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II d'ICM LIFE SA se décomposent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Vie (hors Santé SLT et UC)	53 455	797	54 253
UC	253 721	1 247	254 969
TOTAL	307 177	2 044	309 221

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

Provisions *Best Estimate*

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des *cash-flows* générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. L'estimation de ces flux futurs est faite à partir d'hypothèses sur la mortalité, les rachats, les frais, la participation aux bénéficiaires... Les hypothèses retenues sont *Best Estimate*, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité II.

Solvabilité II précise également que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance-vie, les options sont essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques répliquables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats en euros. L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très

grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour chacun de ces scénarios, les *cash-flows* issus du passif. Les provisions *Best Estimate* correspondent à la moyenne des *cash-flows* du passif actualisés avec le taux 1 an de la simulation.

Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du Règlement Délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. La simplification n° 3 proposée dans les textes réglementaires Solvabilité II a été utilisée. Elle permet de confirmer le SCR pour chaque année future en supposant que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*.

3. Hypothèses principales

S'agissant d'une société vie, les hypothèses principales détaillées ci-après sont relatives aux marchés financiers.

La courbe des taux et la correction pour volatilité (*Volatility Adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2019.

La correction pour volatilité est de 24 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart en %
Provisions techniques SII	309 221	309 532	311	0,1 %
Fonds propres disponibles	32 337	32 107	- 230	- 0,7 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	32 337	32 107	- 230	- 0,7 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	32 158	31 847	- 311	- 1,0 %
SCR	4 183	4 511	328	7,8 %
Ratio de couverture du SCR	773 %	712 %	- 61 pts	- 7,9 %
MCR	3 700	3 700	0	0,0 %
Ratio de couverture du MCR	869 %	861 %	- 8 pts	- 1,0 %

Le ratio de couverture du SCR passe de 773 % à 712 %, soit une baisse de 61 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 869 % à 861 %, soit une baisse de 8 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. Certaines années peuvent être atypiques (forts ou faibles rachats), ce qui rend l'estimation des prestations futures difficile.

Une sensibilité des provisions *Best Estimate* à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions *Best Estimate* est peu affecté par ce paramètre.

5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

<i>en milliers d'euros</i>	Provisions sociales	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Vie (hors Santé SLT et UC)	51 821	53 455	797	54 253
UC	253 526	253 721	1 247	254 969
TOTAL	305 347	307 177	2 044	309 221

Dans le bilan prudentiel, les provisions *Best Estimate* épargne sont estimées à partir d'un modèle prospectif qui permet d'estimer les *cash-flows* futurs, revalorisés de la participation aux bénéfices future pour les contrats en euros. Le montant des provisions sociales correspond à la valeur de rachat des contrats.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 0,6 % du total bilan, soit 2 127 milliers d'euros, et sont composés de la façon suivante :

Au 31 décembre 2018, un impôt différé actif de 180 milliers d'euros succède à un impôt différé passif de 688 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

<i>en milliers d'euros</i>	2018	2017	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	272	198	74
Dettes nées d'opérations d'assurance	1 194	1 210	- 16
Autres dettes (hors assurance)	575	460	115
Impôt différé net passif	0	688	- 688
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	85	32	53
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	2 127	2 587	- 460

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les autres passifs ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II.

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante n'est à apporter.

5

GESTION DU CAPITAL



A. FONDS PROPRES	38	C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	41
1. Politique de gestion des fonds propres	38		
2. Écart avec les fonds propres sociaux	38		
3. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	39		
B. SCR ET MCR	40	D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	41
1. Ratios de solvabilité	40		
2. Points méthodologiques	40		
3. Résultats	40	E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	41

A. FONDS PROPRES

1. Politique de gestion des fonds propres

La grande majorité des fonds propres disponibles de la société est classée dans la catégorie « fonds propres Tier 1 non restreints ». On note cette année une dégradation de la qualité des fonds propres suite à l'apparition d'une provision pour impôt différé actif (IDA) dans le bilan prudentiel Solvabilité II de la société, provision, qui est automatiquement classée en fonds propres Tier 3.

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du Règlement Délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

2. Écart avec les fonds propres sociaux

Tableau de variation des capitaux propres Solvabilité I vers Solvabilité II

En milliers d'euros	2018	2017	Variations	%
Capital social	14 717	14 717	0	0 %
Primes liées au capital social	9 333	9 333	0	0 %
Fonds propres communs SI-SII (A)	24 050	24 050	0	0 %
Autres réserves	6 597	5 498	1 100	20 %
Report à nouveau	1 678	2 032	- 354	- 17 %
Résultat de l'exercice	522	746	- 224	- 30 %
Postes de fonds propres SI uniquement (B)	8 798	8 275	522	6 %
Réév. des placements	3 264	5 464	- 2 201	- 40 %
Réév. des provisions techniques	- 3 953	- 2 818	- 1 135	- 40 %
Autres ajustements de valeurs	- 1	- 1	0	0 %
Reconnaissance des impôts différés passifs	0	- 688	688	100 %
Réévaluation SII (C)	- 690	1 957	- 2 648	- 135 %
Position nette active d'impôts différés	180	0	180	
AUTRES RETRAITEMENTS (D)	180	0	180	
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION (B + C)	8 108	10 233	- 1 946	- 19 %
FONDS PROPRES DISPONIBLES SII (A + B + C + D)	32 337	34 283	- 1 946	- 6 %

Tableau établi sur la base des QRTs S.02, S.23 et S.29.

Évaluation des actifs/passifs Solvabilité II

L'évaluation en valeur de marché des placements est détaillée dans les paragraphes « I. C. Résultats des investissements » et « IV. A. Évaluation des actifs ».

L'évaluation des provisions techniques correspond à l'écart entre les provisions sociales et les provisions Solvabilité II. Cet écart est détaillé au paragraphe « IV. B. Évaluation des provisions techniques ».

Éléments déduits des fonds propres Solvabilité II

L'article 70 du Règlement Délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres. Dans le cas de la société ICM LIFE SA, le seul élément déduit des fonds propres correspond à la distribution de dividendes.

Conformément à l'Assemblée générale du 3 avril 2019, aucun dividende ne sera versé au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2018. Cette décision est identique à celle de l'exercice 2017.

Fonds propres auxiliaires

Aucun fonds propre auxiliaire n'a été identifié.

3. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles d'ICM LIFE SA au 31 décembre 2018 s'élèvent à 32 337 milliers d'euros et sont majoritairement classés en fonds propres de niveau 1 non restreint.

<i>en milliers d'euros</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	14 717	14 717			
Primes liées au capital social	9 333	9 333			
Réserve de réconciliation	8 108	8 108			
Impôt différé actif	180				180
Fonds propres SII disponibles	32 337	32 158	0	0	180

Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2018, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 32 337 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

<i>en milliers d'euros</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	14 717	14 717			
Primes liées au capital social	9 333	9 333			
Réserve de réconciliation	8 108	8 108			
Impôt différé actif	180				180
Fonds propres SII éligibles SCR	32 337	32 158	0	0	180

Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2018, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 32 158 milliers d'euros.

L'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'explique par les règles de limitation par *Tier* des fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR : les provisions pour impôt différé actif ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

<i>en milliers d'euros</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	14 717	14 717			
Primes liées au capital social	9 333	9 333			
Réserve de réconciliation	8 108	8 108			
Impôt différé actif	0				0
Fonds propres SII éligibles MCR	32 158	32 158	0	0	0

B. SCR ET MCR

1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

en milliers d'euros	2018
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	32 337
SCR	4 183
Ratio de couverture du SCR	773 %

en milliers d'euros	2018
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	32 158
MCR	3 700
Ratio de couverture du MCR	869 %

Le MCR s'élève à 3 700 milliers d'euros, soit 88 % du SCR.

2. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

La société n'a pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants : le *private equity*, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative, les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparisations effectuées sur le portefeuille euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés, quand cela est possible, auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

d. Ajustement pour impôts

La société a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à la provision pour impôt différé passif net du bilan initial.

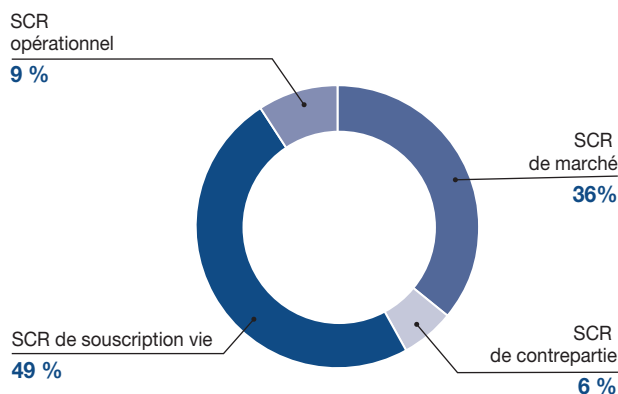
3. Résultats

Le SCR s'élève à 4 183 milliers d'euros :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	1 931
SCR de contrepartie	339
SCR de souscription vie	2 582
BSCR	3 710
SCR opérationnel	473
Ajustement pour impôts	0
SCR final	4 183

Le SCR de la société est principalement constitué du SCR de marché, du SCR de souscription vie et, dans une moindre mesure, du SCR opérationnel.



C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.

6

ANNEXES



États publics	Libellés
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S050201	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance-vie et d'assurance santé
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	180
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	83 594
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	73 407
Obligations d'État	R0140	52 540
Obligations d'entreprise	R0150	20 867
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	10 188
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	254 159
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 055
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 055
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 055
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	302
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 347
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	42
Total de l'actif	R0500	343 685

S.02.01.02**Bilan**

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	54 253
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	54 253
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	53 455
Marge de risque	R0680	797
Provisions techniques UC et indexés	R0690	254 969
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	253 721
Marge de risque	R0720	1 247
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	23
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 194
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	272
Autres dettes (hors assurance)	R0840	575
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	62
Total du passif	R0900	311 348
Excédent d'actif sur passif	R1000	32 337

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêt : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
R0010	LU			
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
Net	R0200	0	0	0
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
Net	R0300	0	0	0
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
Net	R0400	0	0	0
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
Net	R0500	0	0	0
Dépenses engagées	R0550			0
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			0

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030		51 179	253 721			2 277			307 177							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						1 055			1 055							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090		51 179	253 721			1 222			306 122							
Marge de risque	R0100	623	1 247			174				2 044							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200	51 801	254 969			2 451				309 221							

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	309 221	0	0	311	0
Fonds propres de base	R0020	32 337	0	0	-230	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	32 337	0	0	-230	0
Capital de solvabilité requis	R0090	4 183	0	0	328	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	32 158	0	0	-311	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	14 717	14 717			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	9 333	9 333			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	8 108	8 108			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	180				180
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	32 337	32 158	0	0	180
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	32 337	32 158	0	0	180
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	32 158	32 158	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	32 337	32 158	0	0	180
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	32 158	32 158	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	4 183				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	7,73				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,69				

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	32 337
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	24 230
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	8 108
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	3 819		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	339		
Risque de souscription en vie	R0030	2 379		0
Risque de souscription en santé	R0040	0		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		0
Diversification	R0060	-1 443		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5 094		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	473
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 384
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 183
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	4 183
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

